

Direction Générale des Services

Direction Générale Adjointe Solidarités Réussite

Direction Enfance Famille

A R R E T E n° 2021-140

Modifiant l'arrêté n° 2020-144 du 4 août 2020
Relatif au fonctionnement du multi-accueil « les Frimousses » à ROUVROY SUR AUDRY

Le **PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES**,

VU l'article L. 2324-1 du Code de la Santé Publique ;

VU le décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans et modifiant le code de la santé publique ;

VU l'arrêté du 3 décembre 2018 relatif aux personnels des établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans ;

VU la demande présentée par Familles Rurales Association du Territoire d'Ardenne Thiérache en date 13 juillet 2021 ;

VU l'avis du Médecin Départemental de PMI en date du 15 juillet 2021 ;

SUR proposition du Directeur Général des Services ;

A R R E T E

Article 1 : L'association Familles Rurales Association du Territoire d'Ardenne Thiérache gère une structure multi-accueil dénommée « les Frimousses » située rue de Servion à ROUVROY SUR AUDRY, d'une capacité de 20 places pour des enfants âgés de moins de 6 ans, répartis comme suit :

Du 2 au 20 août 2021 :

➤ du lundi au vendredi de 7h30 à 17h30 :

- de 7h30 à 8h00

- 3 places

- de 8h00 à 9h30

- 6 places

- de 9h30 à 17h00

- 10 places

- de 17h00 à 17h30

- 3 places

La direction est assurée, pendant cette période, par Madame Nathalie NIX, éducatrice de jeunes enfants. Le personnel chargé de l'encadrement des enfants est composé de la directrice, de deux à trois auxiliaires de puériculture et deux à trois CAP Petite Enfance, répartis sur la période.

A partir du 23 août 2021 :

➤ du lundi au vendredi de 7h00 à 18h15

- de 7h00 à 8h00

- 7 places
 - ✓ 6 places en accueil polyvalent,
 - ✓ 1 place d'urgence

- de 8h00 à 9h30

- 18 places
 - ✓ 17 places en accueil polyvalent,
 - ✓ 1 place d'urgence

- de 9h30 à 16h30

- 20 places
 - ✓ 19 places en accueil polyvalent,
 - ✓ 1 place d'urgence

- de 16h30 à 17h30

- 11 places
 - ✓ 10 places en accueil polyvalent,
 - ✓ 1 place d'urgence

- de 17h30 à 18h15

- 3 places
 - ✓ 2 places en accueil polyvalent,
 - ✓ 1 place d'urgence

Article 2 : La direction sera assurée par Madame Pauline FRICOTEAUX, éducatrice de jeunes enfants. Le personnel chargé de l'encadrement des enfants est composé de la directrice, d'une éducatrice spécialisée, de trois auxiliaires de puériculture et quatre CAP Petite Enfance.

En l'absence de la directrice et de son adjointe, l'association Familles Rurales Association du Territoire d'Ardenne Thiérache devra embaucher un personnel répondant aux conditions de qualification et d'expérience requises par le décret du 07 juin 2010.

Les dispositions prises en cas d'absence de la responsable doivent être précisées dans le règlement de fonctionnement de la structure.

Un planning du personnel sera à adresser au service PMI dans le mois précédent cette absence.

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Madame la Présidente de l'association Familles Rurales Association du Territoire d'Ardenne Thiérache, à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Ardenne Thiérache ainsi qu'à Monsieur le Maire de ROUVROY SUR AUDRY et publié au Recueil des actes administratifs du Département des Ardennes.

CHARLEVILLE MEZIERES, le 16 juillet 2021

Pour le Président du Conseil Départemental
Et par délégation
La Directrice Enfance Famille,

signé Sakina MEZRARA